



Décision d'aide humanitaire

23 02 01

Intitulé : Aide en faveur des populations les plus vulnérables victimes des Ouragans Charley et Ivan.

Lieu de l'opération : CUBA

Montant de la décision : 1,000,000 euro

Numéro de référence de la décision : ECHO/CUB/BUD/2004/01000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification :

Le 13 Septembre, l'ouragan Ivan, le plus intense connu par Cuba depuis 40 ans, a touché la partie occidentale de l'île et en particulier les régions de Isla de La Juventud et Pinar del Río. La population cubaine a été mobilisée à temps et plus de deux millions de personnes ont été évacuées, ce qui a permis d'éviter des pertes de vies comme dans d'autres territoires des Caraïbes tel que Grenade, Venezuela ou Jamaïque. Néanmoins cet ouragan, classé force 5 sur l'échelle de Samffir-Simpson, avec des vents soutenus jusqu'à 250 KM/heure a provoqué des dommages significatifs sur les logements, les écoles, les installations de santé et les secteurs agricole et énergétique particulièrement vulnérables physique et économiquement. Des vagues jusqu'à 5 mètres de hauteur ont couvert les zones côtières, du sud et de l'occident. Des pluies diluviennes ont affecté toute l'île pendant plus de 24 heures.

Ces dégâts sont venus aggraver le bilan des dommages provoqués exactement un mois plus tôt par l'ouragan Charley, de force 3 qui a traversé Cuba au niveau de la province de la Havane et la capitale Havana, ainsi qu'une partie de Pinar del Río. Dans la région affectée par les ouragans Ivan et Charley vivent 3.780.000 personnes, soit un tiers de la population du Pays.

1.2. - Besoins identifiés :

Les ONGs partenaires de ECHO sur leur territoire d'intervention ainsi que le système des Nations Unies, lors d'une évaluation conjointe des dommages avec les autorités cubaines ont rapporté une évaluation des dommages causés par les ouragans.

Dans les premiers jours qui ont suivi les ouragans des centaines de milliers de personnes ont du rester dans les abris organisés par les autorités cubaines pendant plusieurs jours et ont pu bénéficier de l'appui essentiel en termes d'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins médicaux fourni principalement par la population cubaine elle-même. Le réseau électrique de plus de 2 millions de personnes ainsi que le réseau de communication ont été affectés.

Globalement, après le passage des deux ouragans, il y a encore, fin septembre 2004, 22000 personnes évacuées qui ne peuvent retourner chez elles, 6000 logements détruits totalement et plus de 95.000 maisons affectées par la perte de toits ou destruction de murs¹. L'information sur les zones les plus éloignées pourrait ne pas être encore complète.

144 centres de santé et plus d'un millier de centres d'éducation ont subit aussi des dommages (pertes de toits, fenêtres, portes,...). Certaines écoles ont été transformées en abris.

Ceci sans compter que depuis 4 ans, Cuba passe par un processus de reconstruction non achevé suite aux ouragans Michelle en 2001 et deux ouragans successifs, Isidore et Lili en 2002 qui est ralenti par l'inefficacité inhérente au système économique cubain auxquelles se rajoutent les difficultés financières que l'économie cubaine traverse dans le cadre de l'embargo imposé par les Etats-Unis. Les autorités cubaines estiment pouvoir reconstruire 200 maisons par mois en réponse aux dégâts causés par les catastrophes, ce qui supposerait, sans appui extérieur, une période de récupération jusqu'à 5 ans suite aux deux derniers ouragans.

Les principaux besoins d'aide humanitaire se situent donc principalement au niveau des personnes les plus vulnérables ne pouvant pas réintégrer leur logement du fait des dégâts causés par les ouragans devant souvent rester dans des centres d'évacuation pendant plusieurs mois, voire années et/ou ayant perdu la plupart de leurs biens de première nécessité. Ces besoins sont de deux types principalement :

- d'une part, l'accélération du processus de réhabilitation avec des solutions à court terme, principalement la fourniture de toits qui permette à un maximum de familles évacuées de quitter leurs abris temporaires;
- d'autre part, l'appui en bien d'urgence non alimentaire pour les populations les plus vulnérables ayant perdu tous leurs bien et/ou logées dans des abris temporaires.

La Fédération International de la Croix-Rouge a lance un appel révisé pour la région de 3,910,502 euros pour la Jamaïque, Grenade, îles Cayman et Cuba .

1.3. - Population cible et régions concernées :

¹ Données fournies par l'Etat major de la défense Civile cubain en ce qui concerne Charley et par l'évaluation rapide réalisée par le système des Nations Unies le 15 septembre 2004, en ce qui concerne IVAN.

Les populations cible seront quelques 7500 familles (35000 personnes environ) les plus vulnérables affectées par les ouragans Charley et/ou Ivan dans les municipalités les plus affectées de Pinar el Río, Isla de la Juventud, Province de la Habana et Havana capitale. Il s'agira essentiellement de personnes qui se trouvent toujours évacuées dans des abris d'urgence ou chez des amis ou membres de la famille et qui ont perdu leur logement totale ou partiellement.

1.4. – Evaluation des risques et contraintes éventuelles :

Suite à l'arrestation et condamnation à la Havane de 75 dissidents, journalistes et représentants sociaux, la présidence de L'Union Européenne a publié une déclaration au nom de L'Union Européenne, le 5 juin 2003, qui introduisait une série de mesures politiques tout en insistant sur l'importance du maintien d'un dialogue politique et d'une coopération avec Cuba. Les autorités cubaines ont considéré cette déclaration comme un alignement de l'UE avec la politique des Etats-Unis à l'égard de Cuba. Le Gouvernement cubain empêche l'accès normal aux autorités cubaines pour les membres des ambassades européennes qui ont invité des dissidents aux réceptions de leurs fêtes nationales suivant la déclaration du 5 juin. Les autorités cubaines ont annoncé en Juillet 2003 leur refus de toute aide directe de l'UE, tout en maintenant la porte ouverte pour l'aide canalisée par les agences des Nations Unies, des ONGs et des gouvernements régionaux et locaux.

Trois projets ECHO de préparation aux désastres ont déjà été développés depuis dans ce contexte sans grandes difficultés sauf celles liées à l'impossibilité pour les assistants techniques de ECHO d'obtenir un visa pour effectuer le monitoring des projets, ou à l'interdiction informelle de réaliser une quelconque action de visibilité mentionnant l'Union Européenne à l'intérieur de Cuba pour ces projets.

Les mêmes difficultés pourraient surgir lors de la mise en œuvre de ces nouveaux projets en réponse aux ouragans. Néanmoins, l'inclusion dans le cadre des projets d'évaluations et d'audits indépendantes, ainsi que d'un plan de visibilité en dehors de Cuba devraient contrecarrer ces difficultés.

Etant donné que la période des ouragans dans les Caraïbes ne finit qu'en novembre, les opérations pourraient être retardées ou les besoins augmentés par un nouvel ouragan qui frapperait Cuba.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée:

2.1. – Objectifs :

Objectif principal :

Prévenir l'aggravation des effets de la crise en aidant les populations affectées à retrouver un degré minimal d'autosuffisance.

Objectif spécifique :

Apporter une assistance de base dans les domaines de l'aide d'urgence non alimentaire et de la réhabilitation à court terme

2.2. - Composantes :

- Réhabilitation de première urgence de toits pour les logement partiellement détruits par les ouragans ;
- Distribution d'aide non alimentaire d'urgence :
 - Kits d'hygiène
 - Kits de cuisine
 - Matelas

Donateurs en CUBA les 12 derniers mois

1. Etats Membres UE (*)		2. Commission Européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche	0	ECHO	0		
Belgique	600,000	Autres Services			
Danemark	0				
Finlande	0				
France	0				
Allemagne	350,000				
Grèce	0				
Irlande	0				
Italie	0				
Luxembourg	0				
Pays Bas	0				
Portugal	0				
Espagne	0				
Suède	0				
Royaume Uni	0				
Sous-total	950,000	Sous-total	0	Sous-total	0
		Total	950,000		

Date : 28/09/2004

(*) Source : ECHO 14 Points reports. <https://hac.cec.eu.int>

Cellules vides : pas d'informations ou aucune contribution.

D'autres sources d'information ont permis de récapituler les aides suivantes en réponse aux ouragans des Caraïbes :

Bailleur de fonds	Fonds (R) = décision régionale	Agences humanitaires bénéficiaires	Commentaires
Allemagne	Euro 100,000	Croix-Rouge Allemande - Croix-Rouge Cubaine	Réhabilitation des 600 maisons
Suède	Euro 130,000 (R)	FICR, Croix Rouge Cubaine	
Royaume Uni	UK Pounds 20,000	SCF UK	a confirmer
Portugal	Euro 100,000	Oikos	Réhabilitation des maisons
Norvège	USD 300,000 (R)	FICR, Croix Rouge Cubaine	
Canada	CAN Dollars 150,000 (R)	CARE et autres	
Autres			
Croix-Rouge espagnole	Euro 80,000 (R)	Croix-Rouge Cubaine	Articles de première urgence
FAO	USD 400,000 (R)	FAO	Relance agricole (semences et outils)

6 - Montant de la décision et répartition par objectif spécifique :

6.1. - Montant total de la décision : 1,000,000 euro

6.2. - Ventilation budgétaire par objectif spécifique

Objectif principal: <i>Prévenir l'aggravation des effets de la crise en aidant les populations affectées à retrouver un degré minimal d'autosuffisance.</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EURO)	Région géographique probable de l'opération	Activités	Partenaires potentiels²
Objectif spécifique 1: Apporter une assistance de base dans les domaines de l'aide d'urgence non alimentaire et de la réhabilitation à court terme	1,000,000	Pinar del Río, Isla de la Juventud, Province de la Habana et Havana capitale	Réhabilitation de première urgence de toîts, distribution d'aide non alimentaire d'urgence	- CROIX-ROUGE - FICR-IFCR-CH - UN - UNDP - BEL
TOTAL	1,000,000			

²

FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME

7 –Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No.1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à « procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures ». Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'Evaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_fr.htm.

8 –Impact Budgétaire article 23 02 01

	CE (en Euro)
Crédits d'engagements initiaux disponibles pour 2004	472.000.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
Total crédits disponibles	472.000.000
Total exécuté à la date du 23/09/2004	426.710.368
Reste disponible	45.289.632
Montant total de la décision	1,000,000

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

**relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union européenne
en
CUBA**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

Vu le Traité instituant la Communauté européenne,

Vu le règlement (CE) No.1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire³, et en particulier son article 14,

considérant ce qui suit:

- (1) Cuba a été affectée par 2 ouragans consécutifs Charley et Ivan dans l'espace de 1 mois en août et septembre 2004.
- (2) Ces ouragans ont produit des dégâts majeurs, en particulier la destruction partielle ou totale de plus de 95000 logements.
- (3) Fin septembre 22000 personnes restaient encore évacuées sans possibilité dans le moyen terme de réintégrer leurs logements.
- (4) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par l'Union européenne pour une période de 9 mois.
- (5) Il est estimé qu'un montant de 1,000,000 EURO provenant de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour fournir une assistance aux personnes les plus vulnérables affectées par les ouragans Charley et Ivan en tenant compte du budget disponible, des interventions des autres donateurs et d'autres facteurs.

A ARRETE LA PRESENTE DECISION:

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 1,000,000 euro en faveur d'opérations d'aide humanitaire en faveur des populations les plus vulnérables victimes des ouragans Charley et Ivan au titre de la ligne budgétaire 23 02 01 du budget 2004 de l'Union européenne.
2. Conformément à l'article 2 du règlement (CE) No.1257/96 du Conseil, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:
 - Apporter une assistance de base dans les domaines de l'aide d'urgence non alimentaire et de la réhabilitation à court terme.

³ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de cette décision doit être une période maximum de 9 mois, commençant le 15/10/2004. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter de cette date.
2. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision prend effet à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission